

## DÉFENDONS L'EUROPE DES PROJETS ET DES RÉGIONS

Cher(els ami(es),

L'Europe des projets existe. Même les antieuropéens ou les eurosceptiques ne peuvent le nier. Sur le terrain, elle a permis des réalisations concrètes facilitées par des financements communautaires tels que le Fonds Social Européen (FSE) ou le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ces fonds structurels ont ainsi fortement soutenu les restructurations industrielles des Etats fondateurs que sont l'Allemagne et la France, notamment les régions du Nord-Ouest de notre pays, comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie et la Basse-Normandie. Ils ont également accompagné l'entrée de nombreux pays, comme la Grèce ou l'Espagne, dans l'Union européenne en favorisant la convergence des territoires les plus défavorisés.

Aujourd'hui, cette Europe des projets concrets est menacée. La légitimité du projet européen, fondée sur le principe de solidarité entre Etats membres, se voit un peu plus érodée. Le gouvernement français a été jusqu'à reconnaître, par la voix de Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du Territoire, être favorable à une diminution du budget européen consacré à cette politique des projets concrets que l'on appelle aussi la politique de cohésion. Cette position exprimée dans le cadre des négociations sur le budget européen pour la période 2014-2020 n'augure rien de bon pour nos régions.

Le gouvernement français qui, par ailleurs, développe depuis 2007 une stratégie d'affaiblissement des ressources des collectivités locales et régionales, s'attaque visiblement maintenant à ces financements du quotidien à l'échelle européenne qui apparaissent pourtant comme étant la préfiguration d'une Europe plus sociale.

Je m'oppose, avec mes collègues parlementaires de la Délégation Socialiste Française, à cette dérive antieuropéenne que le gouvernement français, par idéologie, souhaite mener. Vous pouvez compter non seulement sur ma vigilance mais aussi sur mon action politique afin de défendre l'existence de ces fonds européens indispensables pour nos régions de la grande circonscription Nord-Ouest.

*Défendre l'Europe du quotidien, voilà ma volonté !*

*Gilles Pargneaux*

**GILLES PARGNEAUX**  
DÉPUTÉ EUROPÉEN

## SOMMAIRE

- PAGE 2 & 3 → **GRAND ANGLE :**  
La politique européenne de cohésion : une opportunité pour le développement régional menacée
- PAGES 4 & 5 → **TERRITOIRES :**  
L'information dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute Normandie et Basse Normandie
- PAGE 6 → **ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS :**  
L'actu des commissions
- PAGE 7 → **EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE :**  
Médiateur : le chantage du laboratoire Servier  
Aspartame : le nouveau scandale alimentaire  
Grippe H1N1 : l'UE doit apprendre de ses erreurs  
Taxe sur les transactions financières : une idée enfin soutenue au Parlement.
- PAGE 8 → Trois questions à Martine AUBRY



**GRAND ANGLE**

La politique européenne de cohésion est une opportunité pour nos régions. Cependant, elle est menacée. Alors qu'elle assure 25% de l'investissement public dans les régions métropolitaines, le gouvernement français a annoncé qu'il était favorable au principe d'une diminution du budget européen consacré

aux FSE, FEDER, FEADER. Si ces fonds diminuent, ils ne seront pas compensés au regard de l'absence de réelle vision en matière de politique régionale au niveau national. Nous devons donc rester attentifs, durant les prochains mois, aux discussions concernant le budget pour 2014-2020. Ces débats détermineront les orientations de la politique régionale de l'UE et l'avenir de l'Europe des projets.



## LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION : **UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MENACÉE**

**La politique européenne de cohésion assure 25% de l'investissement public total dans les régions françaises métropolitaines. Alors que la Commission européenne a lancé une consultation sur son avenir pour la période 2014-2020 et surtout sur son financement, le gouvernement français a émis des signaux inquiétants quant à sa position sur ce dossier.**

La Commission européenne a en effet publié son 5<sup>e</sup> rapport sur la politique de cohésion en janvier 2011, et a ainsi recueilli les contributions des différentes parties prenantes sur les nouvelles orientations de la politique régionale pour la période de programmation post-2013.

Dans le cadre de cette consultation, les autorités françaises ont fixé l'« objectif prioritaire d'une baisse de la part du budget européen dédiée à la politique de cohésion ».

Lors d'une audition à l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du Territoire, Bruno Le Maire, a en outre déclaré : « Ca ne me choque pas que les fonds de cohésion puissent structurellement baisser année après année ».

### **LE RÔLE CRUCIAL DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Si cela ne choque pas le Ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du Territoire, cette position m'inquiète réellement pour l'avenir de nos régions et plus largement pour la légitimité du projet européen. Avec un budget de 347 milliards d'Euros pour la période 2007-2013, la politique de cohésion représente la plus grande source de soutien financier à l'investissement en terme de croissance et d'emploi au niveau de l'Union.

Il s'agit de l'un des premiers postes budgétaires de l'UE qui démontre concrètement que l'Europe investit dans nos régions. C'est une politique qui dément les considérations erronées sur le caractère distant et deterritorialisé du projet européen. Au cours de la période 2007-2013, la France bénéficie ainsi d'un investissement européen de plus de 14 milliards d'euros. Ces fonds ont ainsi participé au cofinancement de nombreux projets en région, entre autres le Canal Seine-Nord-Europe, le Centre Transfrontalier de Conduite Nutritionnelle entre Hirson, Fourmies, Felleries-Lessies et Chimay et la réhabilitation de l'îlot Luciline à Rouen.

## LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020 : **LES DÉVELOPPEMENTS À SUIVRE**

**31 janvier 2011** : 5<sup>e</sup> Forum de la Cohésion organisé à Bruxelles par la Commission européenne - « Investir dans l'Europe du futur : la contribution de la politique de cohésion à la Stratégie Europe 2020 »

**Avril 2011** : La Commission européenne publie les résultats de la consultation publique sur les conclusions du 5<sup>e</sup> Rapport sur l'avenir de la politique de cohésion en Europe

**Mai 2011** : Rencontre informelle des Ministres européens responsables du développement régional, organisée par la présidence hongroise du Conseil de l'UE

**Juin 2011** : La Commission européenne présentera les premières propositions sur la taille et les orientations du budget européen pour la période 2014-2020 (cadre financier pluri-annuel)

**10 - 13 octobre 2011** : 9<sup>e</sup> Semaine Européenne des Régions et des Villes (« Open Days ») à Bruxelles.

## ABORDER LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS SUR LA PROGRAMMATION 2014 - 2020 SANS SE SABORDER

La position du gouvernement français doit évoluer. La politique de cohésion doit être autant soutenue que la Politique Agricole Commune (PAC) et ne peut pas constituer une variable d'ajustement dans la négociation.

Les autorités françaises doivent également changer leur position sur le budget européen qui reste plafonné à 0,92% du Revenu National Brut (RNB) des Etats membres. Le maintien à niveau constant du budget européen impose ce type de calcul qui implique le sacrifice de politiques vitales alors que le budget communautaire pourrait très bien évoluer, pour au moins atteindre les 1,24% permis par les Traités.

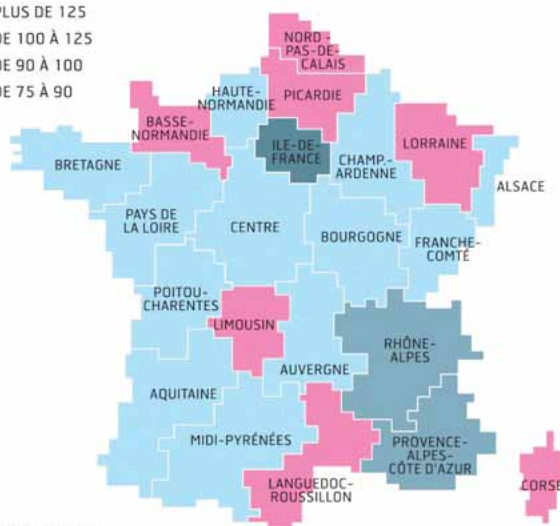
Il devient donc nécessaire que le gouvernement français se positionne sur la question de l'importance des ressources propres du budget communautaire. Une réévaluation à la hausse de ces dernières permettrait d'augmenter la participation de l'UE dans le développement régional et de financer des infrastructures paneuropéennes indispensables à l'équilibre entre les territoires.



### UN DISPOSITIF POUR LES RÉGIONS LES PLUS PAUVRES

PIB PAR HABITANT (SPA) EN 2007, UE-27 = 100

- PLUS DE 125
- DE 100 À 125
- DE 90 À 100
- DE 75 À 90



IDÉ / SOURCE : EUROSTAT

## QUELLES PERSPECTIVES POUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE ET LA CRÉATION D'UNE CATÉGORIE DE RÉGIONS INTERMÉDIAIRES ?

Si ces fonds diminuent, ils ne seront pas compensés au regard de l'absence de réelle vision en matière de politique régionale au niveau national. Nous devons donc rester, durant les prochains mois, attentifs aux discussions concernant le budget pour 2014-2020. Les Etats n'ayant pour l'instant pas décidé d'augmenter leur participation au budget européen. La négociation du budget 2014-2020 représente donc un risque pour les politiques régionales, qui pourraient pâtir de la baisse des aides allouées.

Aujourd'hui, les fonds européens sont attribués selon deux catégories de territoires. Ceux dont le Produit Intérieur Brut (PIB) dépasse 75% de la moyenne européenne bénéficient d'aides visant à combler l'écart économique et social. Dans le cas où le PIB d'un territoire dépasse 75% de la moyenne européenne, les aides ne sont plus du même niveau et se focalisent plus généralement sur l'investissement et l'innovation.

Au vu de l'énorme diversité sociale, culturelle mais aussi industrielle au sein de l'Union européenne, la création d'une catégorie intermédiaire permettrait une plus juste répartition des allocations à travers toute l'Europe.

Il faudra ainsi inciter le gouvernement, et en particulier Bruno Le Maire, à soutenir la proposition du Commissaire au Développement Régional, Johannes Hahn, de créer une catégorie intermédiaire pour les régions dont le PIB dépasse le seuil de 75% de la moyenne communautaire mais qui reste cependant inférieur à cette moyenne.

Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Basse-Normandie ont une richesse par habitant qui représente environ 85% de la moyenne européenne. En appartenant à cette catégorie de région intermédiaire, elles pourraient bénéficier de fonds complémentaires au titre de la convergence. Quatre autres régions métropolitaines peuvent également être concernées : la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Limousin et la Lorraine.



## NORD - PAS DE CALAIS

### LA RÉOUVERTURE DU CANAL DE CONDÉ-POMMEROEUL : ACCOMPAGNEMENT DU CANAL SEINE-NORD

Le Canal Seine-Nord est un projet de voie d'eau à grand gabarit reliant le bassin de la Seine à celui de l'Escaut ainsi qu'aux 20 000 kilomètres de voies fluviales d'Europe du Nord. Il a été retenu dans le cadre des réseaux transeuropéens de transports pour permettre le développement du transport fluvial. Ce projet implique aussi la réouverture du canal de Condé-Pommeroeul. Dans le cadre de la mise à grand gabarit de ce canal entre Condé (France) et Pommeroeul (Belge), 3 millions de m<sup>3</sup> de boues toxiques seront extraites. C'est sur la question du devenir de ces boues, stockées sur des sites riverains d'une zone protégée Natura 2000, que j'ai alerté la Commission européenne. Par la voix de son commissaire à l'environnement, Janez POTOČNIK, elle m'a affirmé qu'elle s'assurerait que la France prenne les mesures compensatoires requises et que la législation européenne sur l'eau, en matière de déchets et de décharge soit respectée par le maître d'oeuvre Voies Navigables de France (VNF).



**COÛT TOTAL : 45 millions d'euros**  
**FEDER : 9 millions d'euros**

### LE BLANC-NEZ ET LE GRIS-NEZ PASSENT UN NOUVEAU CAP

Les Cap Blanc-Nez et Gris-Nez accueillent chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Victime de son succès, ce site souffre des grandes marées touristiques mal maîtrisées qui conduisent à une dégradation des espaces naturels et des paysages. Afin que la préservation de la nature aille de pair avec l'accueil du public, et pour entamer une reconquête de la biodiversité, l'Union européenne participe au financement de l'Opération Grand Site. Cette dernière développe des modes de circulation doux et alternatifs et met en valeur les nombreux villages en retrait sur ce littoral.



**COÛT TOTAL : 7 millions d'euros**  
**FEDER : 4 millions d'euros**

## PICARDIE

### LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE POUR LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ

Le Centre Transfrontalier de Conduite Nutritionnelle (CTCN) est un projet exemplaire développé pour lutter contre l'obésité dans le cadre de Thiérache Santé et du programme INTERREG IV. Le CTCN fédère l'hôpital belge de Chimay et les hôpitaux français de Felleries-Liessies, Fourmies et Hirson. Il implique un parcours de mobilité du patient spécifique et une mutualisation des ressources entre les différents hôpitaux. Ces derniers sont respectivement spécialisés dans l'éducation nutritionnelle des personnes souffrant d'obésité, la chirurgie par pose d'anneaux et l'obésité infantile. En favorisant la coopération transfrontalière, ce projet propose une meilleure offre de soins qui tend vers l'harmonisation du parcours de santé de chaque patient. Il répond ainsi de façon adéquate aux défis et enjeux contemporains de la nutrition et de la mobilité.



**COÛT TOTAL : 700 000 euros**  
**FEDER : 300 000 euros**

### LE « FACEBOOK » DU MILIEU RURAL EN PICARDIE



Partant du constat que les acteurs du développement rural, isolés géographiquement sont demandeurs d'outils d'information et de communication, l'Union européenne a contribué pour moitié au financement du site [www.reseau-rural-picardie.eu](http://www.reseau-rural-picardie.eu)

Ce réseau social a pour but d'identifier, de capitaliser et de diffuser des éléments d'information utiles aux acteurs du développement. La plate-forme offre toutes les fonctions de base pour communiquer, échanger et participer : messagerie privée, chat, partage de documents en ligne, profil des membres indiquant notamment leurs compétences, leurs sujets d'intérêt, les projets qu'ils ont initiés ou auxquels ils participent. Le réseau compte 185 membres actifs, 1000 structures référencées et 170 projets constitués. La société amiénoise Worketer se charge d'accompagner les novices dans la découverte de ce nouvel outil collaboratif.

**COÛT TOTAL : 60 000 euros**  
**FEDER : 30 000 euros**

## BASSE NORMANDIE

### CONSOMMER SANS OGM EN BASSE-NORMANDIE

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont au cœur d'un débat intense en Europe. C'est pourquoi, l'Union européenne a décidé de contribuer au financement du site internet [www.consommersansogmennormandie.org](http://www.consommersansogmennormandie.org) qui offre, aux consommateurs, un recensement des points de distribution de denrées non OGM en Basse-Normandie. Lancé le 25 octobre 2010, ce site permet notamment aux agriculteurs de s'approvisionner en protéines certifiées sans OGM pour nourrir leurs animaux.

Pour la Région Basse-Normandie, l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire passe par un engagement en faveur de la qualité et du développement durable.

Le travail entamé en 2004 pour une région sans OGM, du champ à l'assiette, s'inscrit clairement dans cette stratégie d'avenir.



**COÛT TOTAL : 15 100 euros**  
**FEDER : 7 267 euros**

### L'ANGLETERRE TOUJOURS PLUS PROCHE



L'École de Management de Normandie et l'Université de Southampton vont créer des diplômes franco-britanniques de bachelors et de masters ainsi qu'un doctorat commun. Caen, Falaise et Bayeux se rapprochent des châteaux construits par Guillaume-le-Conquérant au sud de l'Angleterre pour améliorer les recherches archéologiques et l'interprétation des sites. Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et huit autres partenaires vont adopter des méthodes communes de gestion des paysages sensibles. Avec ces 3 nouveaux projets franco-britanniques récemment approuvés, la barre des 10 millions d'euros de fonds européens FEDER attribués aux acteurs bas-normands depuis fin 2008 vient d'être franchie.

**INTERREG IV A France (Manche)-  
ANGLETERRE/ FEDER :  
10 millions d'euros**

## HAUTE NORMANDIE



### ROUEN : MISE EN SEINE DE L'ÉCO-QUARTIER LUCILINE

Intégrée au grand projet urbain Seine-Ouest, la réhabilitation de l'îlot Luciline à Rouen concerne un secteur de près de 10 hectares. L'éco-quartier Luciline

accueillera à terme 1500 habitants et 2500 emplois. Ce projet ambitieux rassemblera les différentes fonctions urbaines : immobilier de bureaux, logements pour tout type de public, activités économiques et équipements publics. Ce quartier intégrera notamment les contraintes de fonctionnement de l'activité automobile existante. La réalisation de ce quartier bénéficie d'un financement européen dans le cadre du projet « Future cities-les villes face au défi du changement climatique » du programme INTERREG IV B. Le projet, qui court de mai 2007 à décembre 2012, mobilise un budget de 11,8 millions d'euros, dont 50% de participation du FEDER. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments de Très Haute Performance Énergétique, recours aux énergies renouvelables, gestion douce

**COÛT TOTAL : 11,8 millions d'euros**  
**FSE : 5,9 millions d'euros**

des eaux pluviales et promotion des transports en commun.

### H2O, UNE MINI-CITÉ DES SCIENCES À ROUEN

Inauguré le 10 novembre dernier à Rouen, H2O est un espace totalement dédié aux sciences installé dans un ancien hangar portuaire réhabilité. Si les manières d'explorer le monde n'en finissent pas de se développer, celui-ci conserve encore bien des énigmes qui ne cessent d'éveiller la curiosité des petits et des grands. Pour répondre à ce besoin permanent de savoir et de découverte, l'Union européenne a financé à hauteur de 300 000 euros ce lieu de recherche et d'innovation. Des animations, des conférences adaptées aux petits et aux grands, des ateliers découvertes, des spectacles sont organisés toute l'année dans ce nouvel espace.



**COÛT TOTAL : 1 535 544 euros**  
**FSE : 300 000 euros**

# LES COMMISSIONS AU PARLEMENT

Arrivé au Parlement européen, j'ai fait le choix de m'investir dans la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire, dont je suis membre titulaire. Je suis également membre suppléant de la commission transport et tourisme.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



### Halte au fléau des médicaments falsifiés !

Le Parlement européen vient d'adopter une directive pour intensifier la lutte contre les médicaments falsifiés. D'après l'OMS, les médicaments falsifiés représentent près de 10 % du volume des ventes pharmaceutiques mondiales et 4,1% du marché européen. En 2008, 34 millions de comprimés contrefaits ont été saisis dans l'UE, soit une augmentation de plus de 380 % par rapport à 2005. Cette activité criminelle serait 25 fois plus rentable que le trafic de drogue. Il était donc plus que temps que l'Union européenne réagisse ! Par le biais d'amendements, je me suis battu pour faire de la vente par internet l'une des pierres angulaires de cette directive. Des campagnes d'information seront donc mises en oeuvre pour sensibiliser les citoyens aux risques liés à l'achat de médicaments via des réseaux non autorisés. Des dispositions rigoureuses seront également appliquées aux médicaments exportés vers les pays tiers d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Une véritable coopération internationale doit être développée pour lutter contre ce fléau à l'échelle mondiale !



### À quand une interdiction totale du Bisphénol A ?

La décision de la Commission européenne d'interdire le bisphénol A dans les biberons est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, date depuis laquelle toute production est interdite. Il faudra cependant attendre le 1<sup>er</sup> juin pour que la commercialisation et l'importation de ces biberons soient également prohibées. Je tiens à saluer cette décision, tout en réclamant plus de transparence sur les conséquences sanitaires de ce perturbateur endocrinien dans d'autres produits tels que les boîtes de conserve, les canettes ou les jouets pour enfants. Nous attendons toujours une position claire de la part de la Commission européenne, susceptible de définitivement rassurer les consommateurs.

## COMMISSION TRANSPORT ET TOURISME

### Vers une réduction des émissions des véhicules utilitaires en Europe !

Le Parlement européen a adopté un règlement établissant les normes de performance en matière d'émission pour les véhicules utilitaires légers neufs. L'importance croissante de ce marché rendait plus que nécessaire l'adoption d'une législation européenne sur cette question. Je tiens à saluer la démarche de la Commission qui s'est saisie du dossier, dès 2007, en proposant des objectifs ambitieux et réalistes en matière de réduction d'émissions carbone. A l'inverse, je ne peux que regretter la frilosité dont ont fait preuve certains Etats membres, parmi lesquels la France, quand il s'agissait de trouver un juste milieu entre les enjeux industriels et les enjeux environnementaux. Selon moi, ce règlement permettra de réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto pour l'Europe tout en renforçant la compétitivité des industries automobiles européennes. Une contribution européenne au développement des technologies automobiles vertes profitera autant aux constructeurs qu'à la création d'emplois.



### Des droits renforcés pour les passagers des bus en Europe

Le Parlement européen vient d'adopter un règlement visant à renforcer les droits des passagers dans le transport par bus en termes d'indemnisation et d'assistance en cas d'accident, de non-discrimination et d'assistance à l'égard des personnes handicapées ou à mobilité réduite, de droits en cas d'annulation ou de retard, d'informations à donner aux passagers et de traitement des plaintes. D'ici deux ans, ces nouveaux droits permettront aux passagers voyageant par autobus d'être plus sereins et de bénéficier d'une meilleure qualité de services. C'était le dernier maillon manquant. Désormais, pour tous les modes de transport, un filet de sécurité protège les droits des passagers indépendamment de leur trajet et du mode de transport qu'ils utilisent.





## EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

### MÉDIATOR : LE CHANTAGE DU LABORATOIRE SERVIER



Le laboratoire Servier serait prêt à indemniser les victimes de l'antidiabétique Mediator exclues des procédures légales d'indemnisation. Cette démarche « pleine de bonnes intentions » doit plutôt être assimilée à du chantage. Dans le communiqué annonçant cette nouvelle initiative, une petite ligne stipule

que les bénéficiaires devront renoncer aux poursuites judiciaires contre Servier. Le laboratoire essaye tout simplement d'acheter le silence de ses victimes ! J'espère sincèrement que le gouvernement et plus précisément les ministères de la Santé et de la Justice reconnaîtront très rapidement l'illégalité de cette offre, de ce chantage ! Cette proposition est scandaleuse et aberrante ! Pour rappel, environ cinq millions de patients ont pris du Médiator entre 1976 et 2009 en France. Ce médicament fabriqué par les laboratoires Servier pourrait avoir provoqué la mort de 500 à 2000 personnes. De nombreux autres utilisateurs souffrent d'atteintes cardiaques.

### GRIPPE H1N1 : L'UE DOIT APPRENDRE DE SES ERREURS !

La grippe H1N1 a fait 2 900 morts en Europe selon les chiffres communiqués fin avril 2010 par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Ce bilan est inférieur aux estimations officielles des décès dus à la seule grippe saisonnière, estimés à 40 000 morts dans une année modérée et à 220 000 morts dans une saison particulièrement sévère. Le rapport annuel 2011 de la Cour des Comptes révèle que 2,7 millions de doses de vaccins ont été inutilisées et 20 millions de doses détruites. En Europe, la dépense de milliards d'euros pour acheter des vaccins a été disproportionnée vue la gravité actuelle et connue de la grippe H1N1. Face à ces chiffres, le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative qui appelle à une amélioration systématique de la coopération et de la coordination entre les Etats membres et les institutions européennes afin qu'à l'avenir une réponse plus efficace et plus cohérente soit apportée en cas de risque pandémique. Dans ce rapport, nous demandons surtout la publication de toutes les



déclarations d'intérêts des experts impliqués dans l'évaluation. Je salue l'adoption de ce rapport mais regrette une fois encore le rejet de ma demande de mise en place d'une commission spéciale temporaire au Parlement européen pour évaluer la gestion de la grippe H1N1 au sein de l'UE.

### ASPARTAME, LE NOUVEAU SCANDALE ALIMENTAIRE ?



L'aspartame pourrait augmenter le risque d'accouchements prématurés et de cancers du foie et du poumon. Ce sont les conclusions de deux études réalisées récemment par des chercheurs européens. L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) et la Commission européenne ont estimé que ces études ne justifiaient pas une révision de l'évaluation relative à cet édulcorant avant 2020. Une fois de plus, le principe de précaution est malheureusement ignoré ! Aujourd'hui, 6 000 produits alimentaires (sodas, boissons, bonbons, desserts) et 350 médicaments contiennent de l'aspartame. Au moins 200 millions de personnes en consomment dans le monde. Depuis sa commercialisation, il y a 30 ans, des études scientifiques affirment que ce faux sucre est dangereux. Pourquoi la Commission et son agence ne réévaluent-elles pas les risques liés à sa consommation ? Des conflits d'intérêts sont-ils, une fois encore, à l'origine de cette absence de réaction ? Je me pose la question en constatant que Dominique Parent-Massin, experte au Comité des additifs alimentaires de l'EFSA, a été sous contrat avec Coca-Cola, industriel grand consommateur d'édulcorant, et Ajinomoto, premier fabricant mondial de l'aspartame...

### LE PARLEMENT SOUTIEN ENFIN L'IDÉE D'UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES



L'idée d'une taxe de 0,05% sur les transactions financières spéculatives au niveau de l'Union européenne pouvant rapporter jusqu'à 200 milliards d'euros par an, a enfin reçu un très large soutien du Parlement européen. Depuis bientôt deux ans, je défends l'instauration de cette taxe au sein de cette assemblée. Une taxe sur les transactions financières, qu'elle soit mondiale ou européenne, aura un impact important sur les marchés financiers : elle permettra de décourager les activités socialement inutiles et hautement spéculatives et en encouragera d'autres, axées sur le plus long terme, telles que les investissements productifs. Ce sont les spéculateurs, et non pas les citoyens, qui paieront cette taxe. Rien qu'en Europe, les revenus potentiels de cette taxe permettraient de financer des projets durables, de créer des centaines de milliers d'emplois et de réduire les déficits publics de 25%. Cette taxe reste, selon moi, la plus facile, la moins chère et la plus populaire à mettre en place. Techniquement, elle est tout à fait réalisable. A l'heure actuelle, 7 des 27 Etats membres de l'UE appliquent une forme de taxe sur les transactions financières. Cette idée fera, je l'espère, partie intégrante des discussions en cours entre les Etats membres sur la nécessité d'une réponse globale des européens à la crise.



## 3 QUESTIONS À MARTINE AUBRY

### Quelles pourraient être les orientations d'une gouvernance économique européenne de gauche ?

A l'inverse des projets de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel, nous avons avec Sigmar Gabriel, leader du

SPD, mis en avant la nécessaire régulation des marchés financiers pour désarmer la spéculation. Celle-ci passe par le renforcement des règles prudentielles applicables aux banques et l'encadrement des produits dérivés. Ensuite, pour ne pas casser la croissance dans une volonté de consolidation fiscale et de réduction des déficits publics déconnectée des perspectives de reprise économique, il est nécessaire de trouver de nouvelles sources de revenus équitables, à l'instar de la taxe sur les transactions financières. La poursuite de l'équilibre budgétaire ne doit pas asphyxier la croissance, comme cela est recommandé de manière dogmatique par les gouvernements conservateurs dans le pacte de compétitivité.

### Quel projet, après la réalisation du marché intérieur et la création de l'euro, est susceptible de relancer le projet d'intégration et de fédérer les européens ?

L'Europe sociale reste le projet majeur à réaliser. Un nouveau pacte social à l'échelle européenne permettrait à l'UE, associée à la mise en concurrence et à la libéralisation, de retrouver une légitimité. Ce pacte doit s'accompagner d'une vaste politique européenne pour l'emploi permettant la mobilité et la formation des travailleurs mais aussi de lutter contre la désindustrialisation des territoires. Une politique industrielle à l'échelle européenne, avec des investissements publics dans des infrastructures énergétiques notamment, permettrait ainsi de créer l'emploi nécessaire à la réduction du chômage. La priorité accordée à l'emploi implique de modifier les missions de la Banque Centrale Européenne, qui en plus des objectifs de lutte contre l'inflation, doivent intégrer celui du plein-emploi.

### Les gouvernements nationaux, autant que les institutions européennes, jouent un rôle déterminant dans la formulation des politiques européennes. Quelles sont les grandes lignes du projet socialiste pour l'élection présidentielle de 2012 en la matière ?

L'une de nos propositions majeures est la mise en place d'obligations européennes pour permettre à l'Union européenne d'emprunter et ainsi de contribuer au financement d'infrastructures publiques européennes. Nous souhaitons également donner une nouvelle orientation à la politique commerciale de l'Union européenne en augmentant les droits de douanes des produits dont la fabrication ne respecte pas les règles sociale et environnementale de l'Union. Sur le volet énergétique, l'utilisation de la coopération renforcée permise par le Traité de Lisbonne doit permettre le développement d'une réelle politique intégrée en la matière et qui peut prendre la forme d'une Communauté Européenne de l'Energie, renouant avec le projet historique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Sur la question de l'économie, le traitement différencié des dépenses d'avenir comme celles de l'éducation, de la recherche et des infrastructures vertes dans le Pacte de stabilité et de croissance doit permettre de prendre en compte les investissements vitaux dans l'examen des dépenses publiques des Etats membres.



Blog de Gilles Pargneaux  
[www.gillespargneaux.typepad.fr](http://www.gillespargneaux.typepad.fr)

Retrouvez votre député  
sur Facebook et Twitter :



Site de la DSF  
[www.deputes-socialistes.eu](http://www.deputes-socialistes.eu)



Site du S&D  
[www.socialistsanddemocrats.eu](http://www.socialistsanddemocrats.eu)

## UNE ÉQUIPE EUROPÉENNE À VOTRE SERVICE :

**Perrine Andrzejewski**  
[perrine.andrzejewski@europarl.europa.eu](mailto:perrine.andrzejewski@europarl.europa.eu)  
☎ 00 32 2 283 74 40

**Emmanuel Matz**  
[emmanuel.matz@europarl.europa.eu](mailto:emmanuel.matz@europarl.europa.eu)  
☎ 00 32 2 284 74 40

**Hakim Lattef**  
[abdelhakim.lattef@europarl.europa.eu](mailto:abdelhakim.lattef@europarl.europa.eu)  
☎ 00 33 6 03 42 07 06



GILLES PARGNEAUX - PARLEMENT EUROPÉEN  
BÂT. ALTIERO SPINELLI - 146217  
60, RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES  
☎ 00 32 2 284 54 40 - FAX : 00 32 2 284 94 40  
[gilles.pargneaux@europarl.europa.eu](mailto:gilles.pargneaux@europarl.europa.eu)

Permanence locale : 2 rue Watteau 59000 Lille ☎ 00 33 3 20 44 17 82

TRAIT D'UNION - LA LETTRE D'INFORMATION  
DE GILLES PARGNEAUX, DÉPUTÉ EUROPÉEN :

Directeur de la publication : Gilles Pargneaux  
Comité de rédaction : Perrine Andrzejewski,  
Emmanuel Matz, Hakim Lattef,  
Lucas Deroo et Gilles Pargneaux  
Crédits Photos : Délégation Française Socialiste  
au Parlement européen

**TRAIT D'UNION N°4**  
LA LETTRE D'INFORMATION DE GILLES PARGNEAUX, DÉPUTÉ EUROPÉEN MAI 2011